

*Questions orales*LES POURPARLERS AVEC LES ÉDITEURS AVANT LA DÉCISION DE
HAUSSER LES TARIFS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresserait normalement au secrétaire d'État, mais, comme il n'est pas là, je pourrais peut-être la poser au ministre des Postes ou au ministre qui représente le secrétaire d'État. A la suite de ce que le député de Brandon-Souris a dit tout à l'heure au sujet de la contestation éventuelle de l'augmentation prévue devant les tribunaux et étant donné la vive inquiétude exprimée par la Canadian Periodical Publishers Association à cause des conséquences fâcheuses que risque d'avoir cette nouvelle augmentation de 25 p. 100 à partir du 1^{er} avril, qui vient s'ajouter à l'augmentation de 25 p. 100 de l'année dernière, le ministre peut-il nous dire s'il a consulté cette importante association ou les éditeurs de périodiques en général, pour savoir s'ils vont pouvoir faire face à cette nouvelle augmentation? Étant donné qu'il s'agit d'un décret du conseil et qu'il n'y a pas eu de discussion publique, quelles ont été les réactions à cette consultation?

[Français]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur le président, j'ai justement posé la question qu'on me pose au sous-ministre des Postes, M. Corkery, qui à ce moment-là m'a dit avoir eu des entretiens avec l'Association des éditeurs et m'a assuré qu'apparemment tout se faisait selon la décision prise. Aussi, je ne comprends pas qu'aujourd'hui on revienne pour contester cette augmentation.

[Traduction]

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre consultera de nouveau son sous-ministre, de même que son collègue le secrétaire d'État. Je crois que le secrétaire d'État lui confirmerait que l'industrie des périodiques se retrouve avec de graves problèmes sur les bras. Les maisons de publication de périodiques ont dit clairement qu'elles n'avaient pas été prévenues à l'avance des hausses, en dépit du fait que lors des dernières augmentations, le gouvernement s'était engagé à les prévenir suffisamment à l'avance des hausses envisagées. Le ministre peut-il nous expliquer le pourquoi de cette contradiction? D'après les éditeurs, il n'y a eu ni avertissement ni consultation préalables.

[Français]

M. Lamontagne: Monsieur le président, il doit y avoir confusion quelque part, non seulement du côté des ministériels, mais également dans l'opposition parce que nous avons justement retardé la mise en application de cette augmentation d'au moins six mois, lorsque nous avons rencontré les représentants de l'Association à qui nous avons accordé un délai de six mois pour leur donner le temps de parer aux coups et à la mise en application de l'augmentation.

[Traduction]

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, comme il y a déjà eu un retard de six mois parce que des problèmes très réels ont été causés à l'industrie de l'édition, le ministre serait-il prêt à faire preuve du même esprit de collaboration et à retarder la hausse prévue pour le 1^{er} avril afin que des

[M. Clark.]

consultations puissent avoir lieu? Cela empêcherait peut-être l'application de ces mesures désastreuses qui auront pour effet de stopper la diffusion d'un certain nombre de publications canadiennes importantes.

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, d'après les renseignements que m'ont fournis mes collaborateurs, des consultations ont déjà eu lieu et je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en tenir d'autres sur cette question.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES
ACTIVITÉS SUBVERSIVES SOVIÉTIQUES AU CANADA

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, puisque la majorité des ministres sont absents et que le solliciteur général répugne à répondre à toute question, j'aimerais adresser ma question au vice-premier ministre. Il s'agit de la motion que j'ai proposée, qui révèle que 14 autres membres de l'ambassade soviétique se livrent au Canada à des activités d'espionnage pour le compte du KGB et du GRU, activités qui peuvent être très préjudiciables à la sécurité nationale.

J'aimerais demander au vice-premier ministre s'il pourrait expliquer à la Chambre en quoi consiste la politique de son gouvernement à l'égard des agents connus du KGB et du GRU au Canada, qui continuent de se faire passer frauduleusement pour des employés de l'ambassade soviétique.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je crois que cette politique est assez bien connue. Toute mesure à l'égard de personnes se livrant à des activités douteuses ou inacceptables est généralement prise suivant l'avis de la Gendarmerie royale. Dans certains cas, lorsque l'on soupçonne, sans en avoir de preuves concluantes, que de telles activités ont lieu, on peut se limiter à donner un avertissement. Lorsque les activités constituent manifestement une menace à la sécurité nationale ou une infraction au Code criminel, la preuve est fondée sur les indices recueillis par la GRC. Je crois qu'il faut examiner chaque cas individuellement. Le député devrait être rassuré par les mesures que nous avons prises récemment en demandant à 11 ressortissants soviétiques de quitter le pays.

LE TEST SÉCURITAIRE DES REPRÉSENTANTS DE L'URSS AU
CANADA

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je m'évertue à répéter que ce n'était que la pointe de l'iceberg. C'est également au premier ministre suppléant que je pose ma question supplémentaire. J'aimerais lui demander si nous avons mis en œuvre une nouvelle méthode pour trier les nouveaux membres de l'ambassade de l'Union soviétique, et pourquoi le gouvernement persiste à délivrer des autorisations spéciales de voyage à ces fourbes qui tentent de se faire passer pour des diplomates, ce qui complique manifestement le travail de nos services nationaux de sécurité.